



PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de la forêt et du bois, de la
biomasse et des territoires

Bilan technique et financier 2013

Projection 2014

Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) d'Île-de-France 2012/2016

La loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui a instauré les plans pluriannuels de développement forestiers (PPRDF) prévoit que :

« Un bilan de la mise en oeuvre du plan pluriannuel de développement forestier établi par le représentant de l'Etat dans la région est présenté chaque année à la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF). »

La circulaire DGPAAT/SDFB/C2010-3111 du 15 décembre 2010 prévoit que les bilans annuels seront transmis à la DGPAAT- Sous-Direction de la forêt et du bois pour information. En outre, par note en date du 25 novembre 2013, la DGPAAT demande aux préfets de région de lui transmettre un « bilan technique et financier de la mise en œuvre des actions 2011, 2012 et 2013 » de leur PPRDF.

C'est l'objet du présent document, établi à partir du bilan du PPRDF qui a fait l'objet d'une présentation lors de la CRFPF du 27 novembre 2013.

Rappel

En Île-de-France, le PPRDF a été préparé par un comité d'élaboration placé sous l'autorité du Préfet de la région d'Île-de-France, animé par la DRIAAF, et comprenant l'ensemble des acteurs du développement économique de la forêt (propriétaires forestiers, professionnels de la production forestière, organisations de producteurs, représentants des forêts publiques : office national des forêts et agence des espaces verts de la région Île-de-France, chambres d'agriculture).

Le PPRDF¹ approuvé par arrêté n°2012342-0007 du 7 décembre 2012 comprend un état des lieux chiffré et cartographié de la forêt et de la filière bois franciliennes et un programme de 11 actions ciblées pour l'essentiel sur la forêt privée et pour lesquelles des zones d'actions prioritaires ont été définies.

Aucune de ces actions n'a fait l'objet d'un chiffrage précis pour son financement lors de l'élaboration du PPRDF.

En effet, la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) ne profite pas à l'Île-de-France.

¹ Disponible sur : <http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-document-PPRDF>

Les 11 fiches actions du PPRDF.

01	Communiquer sur le bois, la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts.
02	Développer les stratégies locales de développement forestier (SLDF).
03 A B	Favoriser et accompagner les regroupements des producteurs et du foncier. - Regroupement du foncier - Regroupement des producteurs
04	Suivre la réalisation effective des documents de gestion durable des forêts.
05	Accroître la surface forestière sous document de gestion durable (DGD).
06	Contribuer aux futures programmations de politiques forestières régionales 2014/2020. « <i>Ingénierie financière</i> ».
07	Contribuer à la structuration d'une interprofession régionale bois et forêts « <i>FrancilBois</i> ».
08	Soutenir les investissements en faveur de la forêt et du bois.
09	Développer l'utilisation de la ressource forestière d'Île-de-France dans la construction.
10	Accompagner le développement de la biomasse forestière.
11	Faciliter l'implantation en Île-de-France d'unités de 1 ^{ère} et 2 ^{nde} transformation.

Bilan par action.

Action n°1	Communiquer sur le bois, la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts	Engagé
------------	--	--------

Cette action est, à ce jour, principalement mise en œuvre par l'office national des forêts (ONF) qui a mis en place le projet « forêts périurbaines ». L'ONF travaille en collaboration avec plusieurs partenaires : administration, CRPF, associations d'usagers et de protection de la nature. Le projet est divisé en plusieurs chantiers qui font chacun l'objet d'un groupe de travail spécifique : gestion sylvicole, exploitation forestière, gouvernance et communication. Les deux premiers groupes de travail se sont déjà réunis au cours de l'année 2013. Le volet communication démarrera officiellement début d'année 2014 afin de produire des documents de communication sur le bois, la forêt et la nécessité de gestion même si l'ONF Île-de-France a initié dès 2013 une campagne de communication dans la presse gratuite.

Coûts 2013 :

- Salaire chargé du chef de projet à l'ONF (pris en charge par l'ONF) comptabilisé pour un mi-temps – soit environ 30 000 €.
- Actions de formation organisées par le CRPF d'Île-de-France et du Centre financées dans le cadre de la mesure 111 du DRDR : environ 20 000 € / an dont 10 000 € de FEADER et 10 000 d'autofinancement du CRPF d'Île-de-France et du Centre.
- Publication de 5 encarts sur le bois, la gestion durable a multifonctionnalité des forêts dans la presse gratuite pour un montant de 30 000 € (autofinancement ONF et CVO).

Coûts 2014 :

- Salaire chargé du chef de projet à l'ONF (pris en charge par l'ONF) comptabilisé pour un mi-temps – soit environ 30 000 €.
- Actions de formation organisées par le CRPF d'Île-de-France et du Centre financées dans le cadre de la mesure 111 du DRDR : environ 20 000 € / an dont 10 000 € de FEADER et 10 000 € d'autofinancement du CRPF.
- Actions de communication prévues dans le cadre du PPRDF, du Pass'Filière porté par le Conseil régional et du programme de développement rural d'Île-de-France, en cours d'élaboration et non chiffré à ce jour. (On peut à minima imaginer une communication dans les journaux gratuits pour un montant de 50 000 € financés à parts égales (10 000 €) par Etat/DRIAAF « programme 149 », ONF, Conseil régional, ADEME, CVO et Interprofession FrancilBois).

Action n°2	Encourager les dynamiques territoriales en faveur de la mobilisation du bois	Engagé
-------------------	---	---------------

Cette action vise à ancrer la forêt dans le territoire et à promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace.

Elle est principalement mise en œuvre au travers des outils que sont les stratégies locales de développement forestier (SLDF) qui ont été élaborées par les communes forestières et le CNPF et reconnues par l'Etat dans le code forestier (articles L.123-1 à 3). L'élaboration et l'animation des ces SLDF peut mobiliser des financements de l'Europe (FEADER), de l'Etat (élaboration uniquement) et de collectivités.

En Île-de-France, quatre chartes forestières de territoire ont été signées : Arc Boisé du Val-de-Marne (94), Forêt de Sénart (77), PNR du Gâtinais Français (77 et 91) et PNR Oise Pays de France (95). Seule la charte forestière du Gâtinais français est axée sur la mobilisation de bois au travers d'actions spécifiques prévues dans la charte financées par le Conseil général de l'Essonne, le Conseil régional et l'ADEME et soutenues par la CRPF d'Île-de-France et du Centre.

Ces actions portent :

- sur le bois énergie avec notamment la création en 2013 d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) rassemblant propriétaires forestiers, entreprises d'exploitation et collectivités susceptibles de mettre en place des chaufferies bois.
- sur le bois matériau avec la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une scierie.

Par ailleurs, sur le territoire du PNR du Gâtinais, l'élaboration d'un plan de développement de massif démarrée au printemps 2013 a été finalisé en cette fin d'année 2013.

D'autres territoires sont également intéressés par ce type de démarche. Ainsi, l'Hurepoix (département 91) met en place un projet de « développement d'une filière économique durable de la forêt » (sensibilisation des acteurs et recensement du multi-parcellaire) qui a reçu un financement du Conseil régional afin notamment de créer une filière courte entre producteurs de bois détenant la ressource et utilisateurs (collectivités).

Coûts 2013 :

- Animation de la CFT du PNR du Gâtinais Français : environ 25 000 € (12 500 € d'autofinancement du PNR + 12 500 € FEADER).
- Actions de mobilisation du bois dans la partie Essonne du PNR porté par le CRPF d'Île-de-France et du Centre : environ 60 000 € dont : ADEME 10 000 € ; Conseil régional 15 000 € ; CG 91 22 000 € ; CRPF 12 000 €.
- Elaboration du PDM sur le canton de La Chapelle La Reine (77) porté par le PNR d'un montant de 30 000 € dont 15 000 € de crédits Etat/DRIAAF « programme 149 » et 15 000 € de FEADER.

Coûts 2014 :

- Poursuite de l'animation de la CFT du PNR du Gâtinais Français : environ 30 000 € (15 000 € d'autofinancement du PNR + 15 000 FEADER)
- Poursuite des actions de mobilisation du bois dans la partie Essonne du PNR porté par le CRPF : environ 60 000 € dont : ADEME 10 000 € ; Conseil régional 15 000 € ; CG 91 22 000 € ; CRPF 12 000 €.
- Animation du PDM sur le canton de La Chapelle La Reine (77) porté par le PNR : 30 000 € , (15 000 € d'autofinancement du PNR + 15000 FEADER)
- Un PDM « Brie boisée » est envisagé dans le département 77 pour un montant de 30 000 € dont 15 000 € de crédits Etat/DRIAAF « programme 149 » et 15 000 € de FEADER
- Un PDM dans l'Hurepoix (vraisemblablement porté par le CIVAM - Centre d'initiative pour la valorisation de l'agriculture et du milieu rural) devrait aboutir en 2014 pour un montant de 30 000 € dont 15 000 € de crédits Etat/DRIAAF « programme 149 » et 15 000 € de FEADER.

Action n°3	Favoriser et accompagner les regroupements des producteurs et du foncier : - regroupement du foncier - regroupement des producteurs	Engagé
-------------------	--	---------------

Cette action reste encore expérimentale en Île-de France. Elle est mise en œuvre au travers des actions conduites par le PNR du Gâtinais dans le cadre des stratégies locales de développement qui y sont conduites (charte forestière de territoire et plan de développement de massif).

Une nouvelle dynamique en faveur du regroupement devrait se mettre en place avec la création des Groupements d'intérêts économiques et environnementaux forestiers (GIEEF) prévus par la « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » en cours de finalisation. Les GIEEF doivent permettre de dynamiser la gestion durable et multifonctionnelle des forêts privées en instaurant une nouvelle forme de gestion durable et d'exploitation coordonnée de la forêt, et en incitant au regroupement collectif.

Coûts 2013 :

Comptabilisés dans l'action 2

Coûts 2014 :

Non encore chiffrés

Etat/DRIAAF « programme 149 » : 20 000 € Action d'animation

Action n°4	Suivre la réalisation effective des documents de gestion durable des forêts	Engagé
-------------------	--	---------------

Les services de l'Etat travaillent actuellement pour établir une doctrine régionale en matière de garantie de gestion durable de la forêt. La DDT de Seine-et-Marne a ainsi mis au point une méthodologie de contrôle qui doit être testée dans les autres départements au cours du dernier trimestre 2013 avant d'être présentée au CRPF d'Île-de-France et du Centre en début d'année 2014 avant sa généralisation à tous les départements de la région.

Coûts 2013 :

Crédits de fonctionnement des services déconcentrés du MAAF (DRIAAF et DDT).

Coûts 2014 :

Crédits de fonctionnement des services déconcentrés du MAAF (DRIAAF et DDT).

Etat/DRIAAF « programme 149 » : 20 000 € Action d'animation

Action n°5	Accroître la surface forestière sous document de gestion durable (DGD)	Engagé
-------------------	---	---------------

Dans le but de promouvoir les documents de gestion durable (DGD) auprès des propriétaires forestiers afin d'en augmenter le nombre et d'accroître la surface forestière gérée durablement, le CRPF d'Île-de-France et du Centre a mené les actions suivantes :

- organisation d'une réunion forestière sur ce thème en mars 2013 pour 30 participants ;
- réponse aux demandes de visites-conseil à l'occasion desquelles un diagnostic est donné incluant la recommandation de se doter d'un DGD ;
- relance des propriétaires de forêt sous régime d'autorisation, par lettre proposant une visite.

C'est ainsi que la surface sous DGD (Plan simple de gestion – PSG ou Code de bonnes pratiques sylvicoles – CBPS) évolue de la façon suivante :

2011	61 649 ha
2012	63 217 ha
2013 (au 20 nov.)	62 702 ha

Depuis le début de l'année 2013 et jusqu'au 20 novembre 2013, 29 PSG ont été agréés pour une surface de 2 058 ha.

Par ailleurs, les règlements types de gestion (RTG) restent marginaux en Île-de-France : 5 RTG pour une surface de 67 ha.

Coûts 2013 :

Crédits de fonctionnement du CRPF d'Île-de-France et du Centre

Coûts 2014 :

Crédits de fonctionnement du CRPF d'Île-de-France et du Centre

Action n°6	Contribuer aux futures programmations de politiques forestières régionales 2014/2020. « Ingénierie financière »	Engagé
-------------------	--	---------------

Dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation (2014-2020) des fonds européens (FEDER/FSE/FEADER), l'Etat et le Conseil régional, accompagnés par tous les acteurs concernés ont travaillé sur les documents de programmation conformément aux procédures mises en place par la Commission européenne : programme opérationnel pour le FEDER et le FSE et surtout programme de développement rural pour le FEADER dans lequel les mesures en faveur de la forêt occupent une place significative, tant sur les aspects environnementaux et sociaux que sur les aspects économiques.

Au delà de la reconduction des dispositifs antérieurs (amélioration/reboisement, desserte, mécanisation des entreprises d'exploitation, accueil du public, stratégies locales de développement forestier, accueil du public), de nouvelles mesures en faveur de la forêt et de la filière bois devraient être ouvertes : aide à la création d'activités liées à la transformation du bois, financement de petites chaufferies de territoire, amélioration de la valeur environnementale des écosystèmes forestiers hors zone Natura 2000, aide à l'élaboration volontaire de documents de gestion durable, soutien aux entreprises de 1^{ère} transformation du bois, soutien à la certification de la qualité et de l'origine des bois, ainsi que d'autres actions de coopération qui pourront bénéficier aux acteurs de la filière forêt-bois.

Action n°7	Contribuer à la structuration d'une interprofession régionale bois et forêts « FrancilBois ».	Engagé
-------------------	--	---------------

La nécessité d'une représentation professionnelle de l'ensemble des acteurs de la filière est admise par tous les acteurs institutionnels qui s'intéressent à la forêt et au bois.

L'interprofession régionale « FrancilBois » qui est la plus récemment créée (2007) de toutes les interprofessions régionales a connu des débuts difficiles en raison de l'absence d'un réel projet de développement fédérateur et les actions qui lui avaient été confiées n'ont pas été intégralement conduites à leur terme, en partie en raison du manque de moyens financiers consacrés à leur animation.

Le Conseil régional a mis en place en début d'année 2013 un dispositif de soutien à la structuration des filières franciliennes (dénommé Pass'filière²), conformément aux préconisations émises par le groupe de travail « Agriculture et Alimentation » des Etats généraux de la conversion écologique et sociale conduits au cours de l'année 2012.

L'Interprofession FrancilBois a ainsi été retenue au titre du dispositif Pass'filière pour la filière forêt-bois. Ce dispositif permet de prendre en charge la réalisation d'un diagnostic de filière et l'animation de la filière par un partenaire « chef de file », sous condition de mise en place d'une gouvernance adéquate (comité de filière) et d'un plan d'action partagé par l'ensemble des acteurs.

Le diagnostic, réalisé par le bureau d'études Ernst & Young a été conduit au cours de l'été 2013 et a fait l'objet d'une restitution à l'ensemble des acteurs le 29 octobre 2013.

Quatre ateliers thématiques, visant à hiérarchiser les enjeux, identifier des axes stratégiques d'intervention et des propositions d'actions à soutenir se sont déroulés entre le 12 et le 14 novembre. Ces travaux doivent aboutir à la définition d'un plan d'actions partagé d'ici la fin de l'année 2013.

Coûts 2013 :

Lancement du Pass'filières du Conseil régional – étude E&Y

Coûts 2014 :

Mise en œuvre du plan d'actions du Pass'filières

Etat/DRIAAF « programme 149 » : 20 000 € Action d'animation

Conseil régional (financement Pass'filières), ADEME, ARENE : à définir

Action n°8	Soutenir les investissements en faveur de la forêt et du bois	Engagé
-------------------	--	---------------

Cette action s'est poursuivie tout au long de l'année 2013 au travers de la mise en œuvre des dispositifs financés par le FEADER, l'Etat et le Conseil régional dans le cadre de la programmation 2007-2013 du développement rural, à savoir :

- la mécanisation des exploitations forestières : quatre dossiers engagée (1 broyeur à plaquettes forestières, 1 grue forestière, 1 combiné façonnage de bûches, 1 porteur forestier) pour un investissement total d'environ 630 000 € et un montant de subvention de 185 000 €)
- la desserte forestière : un dossier engagé pour un montant de travaux de près de 54 000 € et une subvention d'environ 32 000 €
- l'amélioration des peuplements et le reboisement : sept dossiers engagés pour un montant de travaux de plus de 180 000 € et une subvention d'environ 90 000 €.

Coûts 2013 : environ 350 000 €, dont

175 000 € de FEADER,

105 000 € Etat/DRIAAF « programme 149 »

70 000 € Région (Conseil régional et Agence des espaces verts)

² Programme d'Action en faveur de la Structuration et de Soutien aux Filières

Coûts 2014 :**Non chiffrés à ce jour (enveloppe Etat/DRIAAF « programme 149 », PDRR en cours d'élaboration et Fonds stratégique)**

Reconduction théorique de la consommation 2013

environ 350 000 €, dont

175 000 € de FEADER,

105 000 € Etat/DRIAAF « programme 149 »

70 000 € Région (Conseil régional et Agence des espaces verts)

Action n°9	Développer l'utilisation de la ressource forestière d'Île-de-France dans la construction	Engagé
-------------------	---	---------------

Cette action est encore au stade des réflexions et études préalables.

Ainsi, en fin d'année 2012 et début 2013 se sont tenues les rencontres régionales pour l'avenir des industries agroalimentaires et du bois qui ont mobilisé les acteurs de la filière pour faire remonter des propositions d'actions au niveau national. A partir de plus d'un millier de propositions remontées des régions, un « plan d'action national d'action pour l'avenir des industries du bois » a été élaboré et présenté le 18 octobre dernier par les trois ministres concernés : égalité des territoires et du logement ; redressement productif ; agriculture, agroalimentaire et forêt.

La déclinaison régionale de ce plan, conduite en même temps que les premières actions opérationnelles découlant du Pass'filière démarreront début 2014.

Coûts 2013 :

Crédits de fonctionnement des institutionnels

Coûts 2014 :Etat/DRIAAF « programme 149 » : 20 000 € Action d'animation

Action n°10	Accompagner le développement de la biomasse forestière	Engagé
--------------------	---	---------------

Les dispositifs de soutien à l'implantation de chaufferies biomasse financés par l'ADEME (appels à projets nationaux « Biomasse chaleur industrie agriculture tertiaire » BCIAT et régionaux cofinancés par le Conseil régional) ont permis de financer de nombreux projets qui mobilisent une quantité croissante de plaquettes forestières. Ainsi l'objectif d'une consommation de 300 000 tonnes de plaquettes à l'horizon 2020 inscrit dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté fin 2012 pourrait être atteint avant cette échéance.

En parallèle, la structuration de la filière est encouragée, notamment au travers des appels à projets « plates-formes multimodales d'approvisionnement en biomasse énergie » lancés par l'ADEME, la préfecture de Région et le Conseil régional en 2012 et 2013 qui ont permis de financer des investissements sur quatre sites de stockage/préparation de plaquettes.

Dans un contexte où des tensions sur la ressource commencent à se faire sentir, une meilleure connaissance des consommations réelles des chaufferies et des flux interrégionaux devient nécessaire. C'est pour cela que les cellules biomasse des régions Bretagne, Île-de-France Haute et Basse Normandie, Pays de Loire et Picardie ont prévu de se rencontrer au mois de décembre 2013 pour échanger sur leurs pratiques et connaissances et le cas échéant mettre au point des outils de suivi permettant de bien appréhender les consommations et accompagner la structuration des filières.

Coûts 2014 :Etat/DRIAAF « programme 149 » : 20 000 € Action d'animation

Action n°11	Faciliter l'implantation en Île-de-France d'unités de 1^{ère} et 2^{nde} transformation	Non démarrée
--------------------	--	---------------------

Les handicaps de la région pour y implanter des unités de 1^{ère} ou 2^{nde} transformation (coût du foncier et de la main d'œuvre, nuisances générées, difficultés liées au transport, ...) demeurent.

La déclinaison du Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois dans la région, les expérimentations conduites localement (PNR du Gâtinais), l'élargissement de certains dispositifs d'aide (nouvelle programmation FEADER), ainsi que la mise en œuvre des actions du Pass'filière forêt-bois devraient permettre de faire avancer cette action en 2014.

Coûts 2014 :

Non chiffrés

Etat/DRIAAF « programme 149 » : 20 000 € Action d'animation

Synthèse demandes Etat (« programme 149 » et/ou Fonds stratégique) pour 2014.

N°	Intitulé de l'action.	Projection 2014 Besoins Etat
01	Communiquer sur le bois, la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts.	10 000 €
02	Développer les stratégies locales de développement forestier (SLDF).	30 000 €
03 A B	Favoriser et accompagner les regroupements des producteurs et du foncier. - Regroupement du foncier - Regroupement des producteurs	20 000 € (crédits d'animation)
04	Suivre la réalisation effective des documents de gestion durable des forêts.	20 000 € (crédits d'animation)
05	Accroître la surface forestière sous document de gestion durable (DGD).	/
06	Contribuer aux futures programmations de politiques forestières régionales 2014/2020. « Ingénierie financière ».	/
07	Contribuer à la structuration d'une interprofession régionale bois et forêts « FrancîlBois ».	20 000 € (crédits d'animation)
08	Soutenir les investissements en faveur de la forêt et du bois.	105 000 €
09	Développer l'utilisation de la ressource forestière d'Île-de-France dans la construction.	20 000 (crédits d'animation)
10	Accompagner le développement de la biomasse forestière.	20 000 (crédits d'animation)
11	Faciliter l'implantation en Île-de-France d'unités de 1 ^{ère} et 2 ^{nde} transformation.	20 000 € (crédits d'animation)
	TOTAL	265 000 €